



PREFET DE LA SARTHE

Le Mans, le 21 décembre 2018

Préfecture

Direction du Cabinet

Officier de Sécurité

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires du
département

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE « *Post attentat de Strasbourg* ».

A la suite de l'attentat survenu à Strasbourg le 11 décembre 2018, la posture VIGIPIRATE avait été élevée au niveau « Urgence attentat ».

Consécutivement à la neutralisation de l'auteur de l'attaque, le Premier Ministre a décidé de placer l'ensemble du territoire au niveau d'alerte « **Sécurité renforcée – Risque attentat** ». Ce niveau concrétise la fin de la gestion de crise liée à cet événement et atteste du maintien de la menace terroriste à un niveau élevé.

Cette posture reprend l'ensemble des mesures VIGIPIRATE déjà mises en œuvre dans la posture « Automne 2018 – Printemps 2019 » qui était active depuis le 21 octobre 2018.

Au vu du contexte actuel, je souhaite particulièrement attirer votre attention sur les mesures de sécurisation des marchés de Noël :

- Il est souhaitable que la manifestation se déroule dans un périmètre fermé avec canalisation des flux d'entrée et de sortie, en interdisant toute circulation de véhicule à l'intérieur de ces périmètres (hors véhicules de secours qui doivent disposer d'accès dédiés) ;
- L'engagement de la police municipale doit être systématique, selon des dispositifs variables selon les heures d'affluence ;
- Il convient que les lieux de stationnement des véhicules soient éloignés de la manifestation ;
- Il convient de rappeler aux organisateurs les obligations qui leur incombent en matière de sécurité (filtrage, sécurité incendie)

Je vous remercie de me faire remonter toute difficulté qui émanerait d'une situation ou de contraintes particulières dans l'application de cette posture.

Le Préfet,

Nicolas QUILLET